

Règlement Intérieur

Rapide de Roissy en Brie du samedi 17 décembre 2022

organisé par le Club d'Echecs de la Brie

Article 1 : Organisation

Le Club d'Echecs de la Brie, représenté par son Président Daniel AUSTRUY, organise le Rapide de Roissy en Brie du samedi 17 décembre 2022, le samedi 17 décembre 2022, au Centre Social et Culturel « les Airelles », 20 boulevard de la Malibran à 77680 Roissy en Brie.

Article 2 : Homologations et Appariements

le Rapide de Roissy en Brie du samedi 17 décembre 2022 est homologué FIDE sous le numéro 57737 et sera pris en compte pour le classement Rapide FIDE de janvier 2023 et le Rapide FFE de janvier 2023.

Il se joue en 5 rondes.

Les appariements informatisés (programme Papi v3.3.6) se font au système suisse.

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE.

L'Article A.4 s'appliquera pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 10 minutes + 5 secondes / coup.

Article 4 : Inscription

L'inscription est de :

- 3 € pour les jeunes, 4€ à partir du 12 décembre

- 5 € pour les adultes, 7€ à partir du 12 décembre

Article 5 : Accueil, pointage, horaires des rondes

Accueil à partir de 15h30, pointage obligatoire entre 15h30 et 15h50 pour entrer en ronde 1.

Ronde 1 : 16h00

Ronde 2 : 16h35

Ronde 3 : 17h10

Ronde 4 : 17h45

Ronde 5 : 18h20

Remise des Prix : 19h00

Article 6 : Classement et Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie.

Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre le buchholz tronqué, le buchholz, puis la performance.

Il n'y aura pas de prix en numéraires.

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Vincent LEITIENNE – D53122 – Arbitre Fédéral Open 1.

Article 8 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi. Il est interdit d'analyser et de blitzer dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il est aussi formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Article 9 : Jury d'Appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le Jury d'Appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le Jury d'Appel est composé de trois joueurs désignés lors de la ronde 1. Ses décisions sont souveraines.

Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, annonce le résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 11 : Forfait

Un joueur est considéré forfait pour la ronde s'il ne s'est pas présenté dans la salle de jeu dans un délai de 10 minutes après le début de la ronde.

Si un deuxième forfait est constaté dans le tournoi, le joueur sera exclu du tournoi.

Article 12

L'inscription au « Rapide de Roissy en Brie du samedi 17 décembre 2022 » implique l'acceptation :

- du présent Règlement Intérieur
- de la charte du joueur d'Echecs (affichée dans la salle)

Roissy en Brie, le 17 décembre 2022

L'organisateur

L'arbitre

Daniel AUSTRUY

Vincent LEITIENNE

Représentant du « Club d'Echecs de la Brie »